



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 23 octobre 2018

Communiqué de presse

Aide exceptionnelle aux apiculteurs impactés par les mortalités d'abeilles

Ouverture du dispositif d'aide exceptionnelle aux apiculteurs touchés par les mortalités survenues durant « l'hiver » 2017-2018.

Le dispositif soutient le renouvellement du cheptel apicole à travers une aide forfaitaire de 80€ par essaim acheté. Les apiculteurs éligibles sont ceux qui ont plus de 50 ruches, ayant subi une mortalité hivernale de plus de 30% de leur cheptel et procédé à un traitement anti-varroa.

Les demandes d'aides doivent être réalisées en ligne sur le site de FranceAgriMer :
<http://www.franceagrimer.fr/Autres-filieres/Apiculture>

Les apiculteurs ont jusqu'au 7 novembre 2018 pour déposer leur demande. Afin de répondre au besoin de trésorerie des apiculteurs touchés, une avance sera versée une fois la demande effectuée. Ils auront ensuite jusqu'au 30 juin 2019 pour réaliser les achats d'essaims et transmettre les factures à FranceAgriMer.

Une enveloppe totale de 3 millions d'euros est ainsi dédiée au dispositif.

Attention : l'avance de trésorerie est remboursable sur le montant de l'aide définitive. En cas d'insuffisance de justificatifs, elle serait remboursable pour le montant non justifié.

Par ailleurs, la **procédure de télédéclaration obligatoire des ruchers** est ouverte depuis le 1^{er} septembre et jusqu'au 31 décembre 2018 sur le site Mes Démarches :
http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/particulier/effectuer-une-declaration-55/article/declarer-des-ruches?id_rubrique=55

Cette déclaration est obligatoire pour l'obtention de toute aide à l'apiculture.

Contact DAAF: Hervé LEFAIX 0596 71 21 38

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972